



PLAN DE RELANCE

Investir pour une Métropole durable

Point presse – lundi 12 octobre 2020

Contact presse : Marie Adeline Etienne
marie-adeline.etienne@mairie-toulouse.fr

t. 05 61 22 39 95/ 06 86 59 71 31
service.presse@toulouse-metropole.fr

toulouse
métropole

en grand !

Face à la crise sanitaire, provoquée par l'épidémie Covid-19, qui impacte considérablement l'économie de la Métropole, Toulouse Métropole et la Mairie de Toulouse ont pris un certain nombre de mesures pour favoriser la reprise économique. Son plan de relance, présenté en juin 2020, est aussi l'occasion d'accélérer les actions écologiques et environnementales sur le territoire tout en s'inscrivant dans la continuité du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), adopté en juin 2019. Ces axes de relance sont destinés à créer des emplois non délocalisables sur le territoire de la Métropole, à réduire la dépendance aux énergies fossiles, à réduire les émissions de CO₂ et à améliorer la qualité de l'air et le cadre de vie.

En cohérence avec la Loi de Transition Energétique pour la croissance verte d'août 2015 (TEPCV), Toulouse Métropole a conforté sa volonté de lutter contre le changement climatique en adoptant son PCAET avec les objectifs suivants :

- Réduire de 20% la consommation du territoire par rapport à 2016 ;
- Diminuer de 40% les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2008 ;
- Doubler la part d'énergies renouvelables locales dans la consommation.

Ainsi, le Conseil de la Métropole du 15 octobre proposera plusieurs délibérations pour accélérer le pouvoir d'achat et soutenir l'emploi local au service de la transition écologique. De nombreuses aides et actions sont créées :

- Aide à la conversion de véhicule pour particuliers
- Aide à la conversion de véhicule pour PME en dessous de 50 employés
- Renforcement de l'aide à l'achat de vélo pour les particuliers
- Subventions et dispositifs d'aide à la rénovation énergétique des bâtiments et des logements
- Un guichet unique métropolitain pour faciliter les démarches
- Aide à l'installation de solutions photovoltaïques
- Accompagnement technique, logistique et financier aux projets agricoles de proximité et aux partenaires
- Aide à la réparation et au réemploi de matériel, d'équipements et de biens, etc.

§ SOUTENIR LA MOBILITE DURABLE POUR TOUS

Encourager la mobilité durable en anticipation de la création de la ZFE (zones à faibles émissions)

L'amélioration de la qualité de l'air est un enjeu majeur pour Toulouse Métropole. La pollution de l'air est la 2^e cause de mortalité en France (après le tabac) avec 67 000 décès prématurés par an dont 8 000 en Occitanie. C'est pourquoi Toulouse Métropole a voté en juin 2018 un programme d'actions pour améliorer la qualité de l'air.

Objectifs :

- réduire les quantités totales d'émissions,
- réduire le nombre de personnes vivant dans des zones d'exposition,
- sensibiliser la population pour améliorer les comportements.

Ainsi, Toulouse Métropole décide d'agir sur la mobilité durable en instaurant **deux aides en complément de celles proposées par l'Etat** (bonus écologique, prime à la conversion, plan de relance du gouvernement, ...) et par la Région Occitanie (éco-chèque mobilité) et cumulables (sauf éco-chèque-achat d'un vélo à assistance électrique et éco-chèque mobilité – bonus forfait mobilités durables). Elles permettent également d'anticiper la mise en place de la ZFE prévue en avril 2021.

Les particuliers pourront bénéficier d'une aide au remplacement de leur véhicule émissif par un véhicule propre, grâce à la création d'une **prime à l'achat, la location ou le changement de motorisation**. Les particuliers pourront également bénéficier d'une **prime pour l'achat, la location ou la transformation d'un vélo**.

Les entreprises et associations de moins de 50 salariés pourront elles aussi profiter de ces nouvelles primes dans la limite de **3 véhicules remplacés** (avec un **plafond de 20 000€**) et de **3 vélos cargos** acquis.

Les véhicules et vélos concernés par ces primes pourront être neufs ou d'occasion. Ces primes vont permettre de subventionner l'acquisition de vélos classiques et de vélos à assistance électrique d'occasion et de favoriser le développement de l'usage mixte du gaz naturel véhicule (GNV), du gaz pétrole liquéfié (GPL) et de l'hydrogène. **Montant de l'aide plafonné à 40% du coût HT.**

- **L'aide pour les véhicules motorisés**

Il s'agit d'aider les particuliers, les professionnels et associations de moins de 50 salariés :

- au remplacement de véhicules polluants (véhicule léger, véhicule utilitaire léger, poids lourds/autocar non classés ou avec des vignettes Crit'Air 4 et 5) par des véhicules peu émissifs neufs ou

- d'occasion (véhicules électriques, hybrides, GNV, GPL et hydrogènes aux vignettes Crit'Air 0 et 1)
- à la location longue durée ou à la location avec option d'achat d'un véhicule peu émissif avec mise au rebut d'un véhicule polluant
- au changement de motorisation d'un véhicule thermique vers une motorisation électrique, GNV et GPL.

Dans le cas de l'attribution de la subvention pour le remplacement, la location ou le changement de motorisation vers une motorisation GNV, le demandeur pourra bénéficier **d'une « surprime » de 20%** du montant de la subvention octroyée, à condition de présenter un contrat d'approvisionnement incluant au moins 10% de bioGNV pour le véhicule subventionné.

- **L'aide pour les vélos**

Forte de l'aide déjà déployée pour l'acquisition de vélo à assistance électrique (VAE) neuf, permettant **une aide maximum de 200€** aux habitants et qui, depuis sa mise en place en avril 2019, a permis d'accorder près de 66 613€ aux particuliers de la Métropole ayant un revenu fiscal net ne dépassant pas 28 800€ par an, Toulouse Métropole souhaite aujourd'hui élargir son dispositif.

En effet, il s'agira d'aider les particuliers à l'acquisition ou à la location longue durée de vélos classiques, vélos à assistance électriques, pliables, vélos cargo/triporteurs/remorque avec ou sans assistance électrique neufs ou d'occasion et à la transformation de vélo en VAE pour les particuliers. Pour les professionnels, **une aide allant jusqu'à 1 000€** pourra être accordée pour l'achat ou la location longue durée de vélos cargos, neufs ou d'occasion, avec ou sans assistance électrique.

Lors de ce conseil, il sera proposé de voter une convention de 3 ans avec l'ADEME pour la création d'un fonds conjoint de conversion des véhicules et vélos professionnels. Ce fonds permettra de mutualiser les financements de l'ADEME et de la Métropole. Elle permettra également la création d'une mission d'animation et de sensibilisation mise en œuvre par Toulouse Métropole et co-financée par l'ADEME.

Sur la période 2020-2024, la dotation financière globale s'établit à 750 000€ pour l'ADEME et Toulouse Métropole. Au titre de l'animation, sera financé un équivalent temps plein (ETP) à hauteur de 48 000€/an financé à 50% par l'ADEME. Au titre de la communication, il est prévu de financer un programme d'un montant de 40 000€/an financé à 50% par l'ADEME.

Au titre de l'aide à la conversion de véhicules, il est convenu de financer un programme d'un montant de 618 000€ au titre de l'aide à la conversion de véhicules : 368 000€ pour l'ADEME et 250 000€ pour Toulouse Métropole.

La participation de l'ADEME est plafonnée à 500 000€ : 132 000€ pour l'animation et 368 000€ pour l'acquisition de véhicules.

Déploiement d'une station de production et de distribution d'hydrogène vert sur le site de l'Oncopole

En novembre 2019, Toulouse Métropole a souhaité favoriser le développement de l'utilisation de l'hydrogène vert sur son territoire. C'est pourquoi elle a lancé, en partenariat avec Tisséo, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) portant sur le déploiement d'une station de production et de distribution d'hydrogène vert sur le site de l'Oncopole. Le site a été choisi à proximité du dépôt de bus existant exploité par Tisséo. Ce dernier propose d'acquérir et de mettre en circulation 6 bus à hydrogène 100% décarboné. Le candidat que le Conseil métropolitain du 15 octobre propose de retenir est Hyport (SAS de Engie solution et l'AREC). L'installation restera la propriété du candidat. Il sera en charge du démantèlement et de la remise en état du terrain à la fin du contrat (20 ans).

L'hydrogène sera issu d'énergies renouvelables dit vertes grâce à un électrolyseur d'une puissance de 1MWh alimenté par de l'électricité issue de contrats d'achat d'énergie en gré à gré avec un producteur local à hauteur de 50 à 75% et par garantie d'origine (25 à 50%). Hyport sera tenu de vendre au moins 300 kg d'hydrogène vert par jour.

Inciter à utiliser un mode de déplacement plus vertueux

Il sera proposé au Conseil Métropolitain du 15 octobre d'adopter un accord partenarial local avec Airbus, Sopra Steria et Tisséo Collectivités pour la mise en œuvre du programme ECO_MODE (Compte électronique individuel pour une Mobilité DEcarbonée ». Ce programme vise à accompagner les usagers dans le changement de leur comportement de mobilités vers des modes de déplacements peu consommateurs d'énergie fossile (co-voiturage, vélo, métro, tramway, ...) par des campagnes de communication d'accompagnement et d'incitation. L'utilisateur créé un compte individuel de mobilité décarbonée permettant de quantifier les économies d'énergie fossile réalisées.

Ce programme permettrait :

- **d'éviter 72 000 déplacements quotidiens en voiture individuelle** dans l'agglomération toulousaine d'ici 2022, soit baisser de 2 points la part modale de la voiture individuelle ;
- **de réduire de 18 000 tonnes les émissions de CO²** associées à la baisse de l'utilisation de la voiture individuelle ;
- **de réduire de 7 millions de litres de carburant (essence/gasoil) la consommation.**

>> Rappel : ce programme d'actions est évalué à 5 millions d'euros dans le cadre d'une convention entre l'Etat, l'ADEME, les partenaires (Airbus, Sopra Steria, Tisséo Collectivités et Toulouse Métropole) et les financeurs (EDF, Total Marketing France et Carfuel). Le projet ECO_MODE est porté par Toulouse Métropole.

§ SOUTENIR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS ET DES LOGEMENTS

Toulouse Métropole renforce son soutien à la rénovation énergétique des bâtiments et des logements dans le cadre de son plan de relance pour l'emploi.

Lors du Conseil métropolitain du 15 octobre, Toulouse Métropole votera le renforcement du **soutien de la Collectivité accordé aux opérateurs sociaux sur les programmes de réhabilitation énergétique du parc social jusqu'à fin 2021. Le montant de la subvention passera de 1 500 à 2 000€ par logement.** La Collectivité a pour objectif de **financer 1 500 logements** (initialement entre 800 et 1 200 logements). Le 15 octobre sera également la date de lancement de ce dispositif qui concernera les logements locatifs sociaux ayant les caractéristiques suivantes :

- consommation énergétique avant travaux supérieure ou égale au niveau D de l'étiquette énergétique ($CEP > 150 * 0,9 kWh/m^2/an$)* ;
- consommation énergétique après travaux inférieure ou égale au niveau B de l'étiquette énergétique ($CEP \leq 90 * 0,9 kWh/m^2/an$)* et gain minimum de 30% attesté par une étude fournie au moment du dépôt de la demande ;
- à titre exceptionnel, sous réserve d'une justification sur le plan technico-économique, l'atteinte du niveau C de l'étiquette énergétique ($CEP \leq 150 * 0,9 kWh/m^2/an$)* peut être acceptée à condition d'atteindre un gain énergétique de 50% minimum.

A ce même conseil, **des dispositifs d'aides à la rénovation des logements privés** des propriétaires sur le territoire métropolitain seront proposés au vote :

- **Un guichet unique métropolitain** : les habitants de Toulouse Métropole pourront, à compter de 2021, bénéficier d'un **accompagnement technique et financier simplifié pour la rénovation énergétique de leurs logements** : diagnostic, programme des travaux, analyse des devis, recherche de financements, réalisation des travaux. La création de ce guichet s'inscrit dans le cadre d'un appel à projets européen baptisé « I-HEROS » (Integrated Home Energy RenOvation Service) porté par Toulouse Métropole. Cet appel à projets mobilise **un financement européen de 1,5 million d'euros**. Toulouse Métropole coordonne le projet aux côtés de 7 partenaires : l'ADIL 31, la Caisse des Dépôts et Consignations, GRDF, Solagro, l'INSA de Toulouse, l'Agence Parisienne du Climat et l'Agence de l'Énergie Zebau de Hambourg. La mise en place de ce guichet unique est prévue pour septembre 2021.

>> Ce dispositif permettra de mobiliser un chiffre d'affaires d'environ 40 millions d'euros par an principalement auprès des artisans et des TPE/PME du territoire et près de 560 emplois locaux et durables.

>> Objectif : atteindre les 7 500 rénovations par an sur le territoire contre 3 000 actuellement.

- **Des aides attribuées directement aux particuliers :**

Toutes ces aides sont directement portées par Toulouse Métropole et sont à destination des particuliers vivant sur le territoire métropolitain. Pour faciliter les démarches, les demandes doivent avoir été faites au préalable via l'Espace Info-Energie ou le guichet unique métropolitain (à partir du 1^{er} septembre 2021). Il faut également que les audits et les travaux soient réalisés par des professionnels labellisés RGE (Reconnus garants de l'environnement).

1. Création d'une « **Prime Rénovation** » d'une valeur de **1 000€ à destination des particuliers** pour des travaux de rénovation qui permettent de **baissier de 40% la consommation énergétique d'un bâtiment**.

2. Jusqu'au 31 décembre 2020, une aide « **audit énergétique** » **pouvant aller jusqu'à 510€** (85% du montant total de la facture) à destination des particuliers pour la réalisation d'un bilan précis sur les rénovations à engager dans son logement.

3. A partir du 1^{er} janvier 2021, en remplacement de l'« aide énergétique », la Région déploie l'offre SPIRE (Service Public Intégré de la Rénovation Energétique) qui proposera des audits à moindre coût pour les particuliers : coût estimé 600€ soit un reste à charge de 90€. Au conseil métropolitain du 15 octobre, Toulouse Métropole propose de répondre à l'appel à manifestation d'intérêt de la Région pour porter l'offre SPIRE sur son territoire dès le 1^{er} janvier 2021.

Cette offre sera complétée par deux autres offres :

4. La création d'une aide « **Rénovation BBC (Bâtiment Basse Consommation)** », d'une valeur de **3 500 à 5 000€** (en fonction du montant total des travaux) pour des travaux de rénovation permettant d'abaisser la consommation énergétique du logement à moins de 72kWh/m²/an.

5. La création d'une aide « **Matériaux bio-sourcés** » pouvant aller jusqu'à **2 500€** pour des travaux de rénovation de logements réalisés à l'aide de matériaux issus de la biomasse végétale ou animale. Cette bonification nécessite d'être éligible à la « Prime Rénovation » ou à l'aide « Rénovation BBC ».

§ SOUTENIR LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

Pour répondre aux enjeux et aux objectifs du Plan Climat, Toulouse Métropole favorise la production d'une énergie plus respectueuse de l'environnement (production de chaleur renouvelable, installations de panneaux solaires au MEETT, Centre de Conventions et de Congrès, ou la centrale au sol de l'Oncopole).

Toulouse Métropole propose de créer un dispositif d'aide pour accompagner les particuliers, les copropriétés, les professionnels dans le financement de dispositifs vertueux de production d'énergies renouvelables et de récupération.

Pour 2020, **cette aide sera dédiée uniquement aux solutions photovoltaïques** d'une puissance allant de 1 à 300 kWc. Elle s'élèvera à hauteur de **25% du montant de l'installation** plafonné en fonction de la puissance de l'installation avec un montant maximal de 15 000€ par projet. **L'enveloppe allouée pour 2020 est de 50 000€**. Les travaux devront être réalisés par des entreprises labellisées RGE QualiPV. Les constructions neuves (bâtiment de moins de deux ans) ne seront pas concernées.

Par ailleurs, une plateforme web gratuite a été mise en place sous l'impulsion de Toulouse Métropole pour connaître le potentiel photovoltaïque de sa toiture. Cette plateforme est destinée aux particuliers.

<https://toulouse-metropole.insunwetrust.solar/>.

Budget alloué en 2020 : 50 000 €.

§ SOUTENIR LA PRODUCTION AGRICOLE, LES CIRCUITS COURTS ET L'ALIMENTATION DURABLE

La question de l'accès à tous à une alimentation de proximité, saine et durable est une des priorités du plan de relance pour l'emploi et du plan de lutte contre la précarité. Elle se retrouve de manière transversale dans plusieurs actions relevant de la transition écologique, de l'économie sociale et solidaire, de l'innovation ou des solidarités.

La crise sanitaire a mis en lumière le besoin et le développement d'initiatives autour de productions agricoles vivrières, de circuits de proximité, d'organisations collectives et de solidarités alimentaires. Fort de ce constat, Toulouse Métropole renforce deux actions déjà identifiées dans son Projet Alimentaire Territorial :

Accompagner l'organisation et la logistique pour l'approvisionnement alimentaire de proximité

Toulouse Métropole propose, par le biais d'une convention, d'accompagner et de contribuer financièrement aux actions de 3 partenaires identifiés et fortement impliqués : la Chambre Départementale d'Agriculture de la Haute-Garonne, ERABLES 31 (Association membre de la Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique) et la FR Civam (Fédération Régionale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural). **Objectif : aider les petits producteurs à se structurer.**

Ces conventions permettront :

- d'accompagner à l'organisation individuelle des producteurs souhaitant contribuer à « nourrir la ville » et à leur structuration collective, sous une forme juridique ou une autre (association, GIE, SCIC, ...)
- d'accompagner à la logistique en mettant à disposition ou en finançant des logiciels d'optimisation des tournées, en soutenant les initiatives de « covoiturage » de produits ou d'autres solutions logistiques innovantes
- d'accompagner à la commercialisation : mise à disposition de locaux de vente en ville, financement d'emplois pour le fonctionnement des points de vente visant à décharger les producteurs du temps supplémentaire pour la logistique et la vente des circuits courts, actions de structuration de la demande en vente directe ou circuits courts (groupements de commandes).

Lors du Conseil métropolitain du 15 octobre, il sera proposé de signer les conventions avec ERABLES 31 et la FR Civam.

Il s'agira pour ERABLES 31 de les accompagner dans l'organisation collective des producteurs bio pour développer des partenariats avec les restaurateurs et les commerçants de la Métropole en les mobilisant autour d'un projet de commercialisation et de valorisation commune.

Montant de la contribution financière : 4 800€.

Pour la FR Civam, il s'agira d'aider à la mise en place de groupements d'achats sur la région. Une rencontre avec tous les acteurs sera organisée d'ici fin 2020.

Montant de la contribution financière : 5 000€.

Résoudre les problématiques de logistique et d'organisation

Toulouse Métropole est également mobilisée sur deux autres démarches :

- Agri Sud Ouest Innovation, lauréat de l'appel à projet Smart Agri Hub, propose de mobiliser les entreprises autour de solutions innovantes pour répondre aux problématiques de logistique des circuits courts identifiées par Toulouse Métropole

- les communes, compétentes en matière de restauration collective, d'organisation de marchés de plein vent ainsi que sur les solidarités envers les plus démunis, ont dû mettre en place de nouvelles organisations. Il sera proposé une convention aux étudiants de l'école d'ingénieurs INP-Purpan pour faire un diagnostic et un bilan des actions sur les communes identifiées.

Faciliter le développement des projets agricoles communaux

Toulouse Métropole souhaite accompagner les communes dans leurs projets agricoles. Une convention avec Terre de liens, représentant le collectif « Nourrir la ville », permettra dans un premier temps d'organiser une rencontre entre apporteurs de fonciers potentiels et porteurs de projets agricoles en présence des structures d'accompagnement. Cette rencontre a pour objectif d'améliorer la connaissance mutuelle, à l'appui des témoignages de porteurs de projets et de retours d'expériences.
Montant de la contribution financière : 5 200€.

§ SOUTENIR L'ECONOMIE CIRCULAIRE

En novembre 2019, Toulouse Métropole a adopté une feuille de route « économie circulaire » dans laquelle il est proposé de **créer une aide financière à la réparation de matériel, d'équipements et de biens manufacturés à destination des particuliers**. L'aide attribuée s'élève à 30% du montant de la réparation plafonnée à **un maximum de 100€ d'aide par réparation**. Elle sera attribuée aux particuliers sous conditions de ressources : le revenu de référence par part devra être inférieur à 35 052€. Les réparations éligibles sont les réparations de biens ou d'appareils de type électroménager, téléphonie et digital (téléphone, smartphone, tablette, ordinateur) audio-visuels (télévision, chaîne hi-fi, appareil photographique), outillage (bricolage, jardinage), horlogerie (montre, horloge) et cordonnerie.
Enveloppe pour 2020 : 50 000€ soit 500 réparations conventionnées. Les réparations devront être réalisées par les membres du réseau Répar'Acteurs de la Métropole, déployé par les Chambres des Métiers et de l'Artisanat avec le soutien de l'ADEME (<http://www.reparacteurs-occitanie.fr/fr/>).

Cette démarche permettra de réduire la production de déchets et le prélèvement de ressources naturelles en prolongeant la durée de vie des produits et en favorisant leur réemploi/réparation. La mise en place de cette démarche va également aider à soutenir l'emploi local et notamment les artisans de la réparation.